

2007/8560 - ORGANISATION D'UN LOTO AU GRAND PALAIS DES SPORTS DE GERLAND LE DIMANCHE 10 FEVRIER 2008 AU PROFIT D'ASSOCIATIONS CARITATIVES - CONVENTION AVEC L'OLYMPIQUE LYONNAIS - ANIMATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«L'Olympique Lyonnais – Animation organise, chaque année, au Palais des Sports de Gerland un grand loto.

Grâce à la générosité de tous les participants, les bénéfices dégagés dans le cadre de cette manifestation sont destinés à être reversés au profit d'associations caritatives.

Lors de la dernière édition qui a eu lieu le dimanche 28 janvier 2007, un « chèque de 15 000 € » (7 500 x 2) a été remis à deux associations, ASUP Brésil et Terr'Active qui veillent à l'éducation des enfants des favelas au Brésil.

Afin de permettre à l'organisateur de prendre en charge cet événement dans les meilleures conditions possibles, je vous propose à titre exceptionnel de lui accorder la gratuité du Grand Palais des Sports.

Il est donc nécessaire d'établir une convention de gratuité de mise à disposition de la salle pour ce rassemblement, la valorisation de cette mise à disposition étant équivalente à 3 348,80 € toutes taxes comprises.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 7^e arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1. La gratuité du Grand Palais des Sports est accordée à l'Olympique Lyonnais – Animation pour l'organisation d'un loto le dimanche 10 février 2008 au profit d'associations caritatives.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Olympique Lyonnais Animation, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD